



ASSOCIATION PRECAUTION,

**Association Loi 1901, Sans but lucratif,
Créée PAR des chirurgiens-dentistes POUR des chirurgiens-dentistes**

Des PCR pour les cabinets dentaires ? Notre position : **une philosophie pragmatique !**

Rien ne sert de parler et protester Il faut agir à point !!!

Face à un flot de nouvelles obligations en radioprotection totalement inadaptées au risque 0 constaté dans nos cabinets dentaires, la vocation de l'association précaution est de vous guider dans les dédales réglementaires.

Vous simplifier l'exercice au quotidien est notre seule raison d'exister.

Le dossier de la radioprotection est un chef d'œuvre de complexité de nouvelles obligations, réglementations affublées d'une multitude de décrets de mise en application parus ou à paraître.

L'association PRECAUTION a donc **AGIT dès le début** dans ce dossier :
Pour les Praticiens, sur le Terrain :

Des obligations nombreuses et complexes ... des dates butoirs rapprochées : il fallait donc **AGIR VITE** pour offrir aux praticiens les moyens d' « être dans les clous » et de leur permettre d'établir leur déclaration à l'ASN....

1) La formation de Tous les Manipulateurs de Générateurs à la radioprotection des Patients.

Tous formés avant juin 2009 !..... Même si des bruits de couloirs permettent de penser que cette date butoir inapplicable sera peut-être prorogée (38 000 dentistes à former en 2 ans !!!).

Cette formation est et restera obligatoire pour tous les manipulateurs.

→ **L'association (agrée CNFCO) organise depuis le début 2006 des sessions de formations**, validant **60 Crédits** dans le cadre de la **Formation Continue** et bénéficiant de la participation du **FIF PL** ;

2) l'Obligation pour chaque cabinet dentaire de désigner une PCR. (Personne compétente en radioprotection)..

La PCR a suivi un programme de formation fixée par arrêté :

- 5 jours de théorie en physique nucléaire et 2 jours de pratique radiologique

- Validé par un diplôme après examen

Un coût obligatoirement élevé (coût de la formation, absence au cabinet) et cela TOUS les 5 ans

De plus, une fois le diplôme en poche : la PCR et le chef d'établissement se doivent de se tenir au courant de toutes les réglementations qui changent sans cesse. C'est une véritable compétence.

Avec des sanctions immédiates déjà subies par des confrères : sans PCR désignée la déclaration est souvent refusée par les délégations régionales de l'ASN.

Et donc impossibilité de coter des actes de radiodiagnostic en l'absence du nouveau numéro d'autorisation-agrément-ASN.

→ **L'association PRECAUTION a immédiatement fait former en 2006**, par une école agréée COFRACQ des **PCR** afin de permettre depuis deux ans à bon nombre d'entre vous de remplir leurs obligations. Et de continuer à coter leurs actes de radiodiagnostic, sans risquer une reprise d'indu par l'assurance maladie, et autre sanction financière ou pénale.

3) Les autres nouvelles obligations

(Contrôles annuels des appareils, zonages, règlement intérieur, trèfle gris bleu, formation du personnel non manipulateur, etc.)

→ sont toutes vérifiées et organisées dans les cabinets **par nos PCR**, en externe.

4) En préparation : pour les chirurgiens dentistes qui auront choisis d'être formé PCR : un club PCR internes.

Qui permettra à chacun d'obtenir et d'échanger conseils et aides dans les applications pratiques au quotidien des réglementations, formations et obligations.

→ Pour ne pas rester isolé et profiter de notre expertise et expérience dans ce domaine. Les échanges d'expériences seront indispensables, et le suivi de la réglementation facilitée.

Pour donner à votre association une représentativité, déjà reconnue et référencée pour son savoir faire et ses études de cas concrets,
Rejoignez-nous.

Fort de votre adhésion, nous pourrons mieux négocier avec l'ASN, la DGT, l'AFSSAPS, la HAS et toutes ces nouvelles autorités d'expertise chargées de proposer aux ministères concernés les décrets d'application des textes législatifs en vigueur.

N° Indigo 0 820 82 14 66

0,15 € TTC / MN

Fax : 01.60.27.91.67

www.associationprecaution.fr

Mail : inscriptions@associationprecaution.fr

89 rue Saint Denis 77400 LAGNY